



CONDITIONS GÉNÉRALES

2021 / 2022

- Article 1 :** Le dossier d'inscription doit être dûment rempli, daté et signé, accompagné du ou des règlements. A réception de ce dossier, nous vous enverrons un accusé de réception vous confirmant votre inscription définitive. **Tout dossier renvoyé sans l'intégralité des règlements ne sera pas retenu.**
- Article 2 :** Aucune inscription ne peut être acceptée par téléphone.
- Article 3 :** Le forfait annuel peut être réglé comptant au moment de l'inscription ou en plusieurs versements encaissables selon l'échéancier proposé. Dans le cas d'un paiement échelonné, le forfait annuel est dû en totalité même si l'étudiant décide d'interrompre l'enseignement avant la fin de l'année universitaire en cours.
- Article 4 :** Tout litige dû au non respect de l'article 3 sera soumis aux tribunaux compétents de Bordeaux.
- Article 5 :** Dans le cas d'un désistement à l'encadrement annuel, signalé par lettre recommandée au plus tard 8 jours avant la rentrée, les frais d'inscription et 10% des frais de scolarité (le montant en 1 versement étant la référence) resteront acquis à Forma Passion. **Après la date de la rentrée, un remboursement pourra être envisagé, au prorata des cours effectués, sur demande expresse et motivée, après avis de la commission de remboursement.**
- Article 6 :** En cas d'intégration dans une école avant le jour de la rentrée, toutes les sommes versées seront remboursées (exceptés les frais d'inscription) sur présentation de l'attestation d'inscription dans l'école, envoyée par Lettre Recommandée avec AR, En cas de réussite à un concours en cours d'année, et sur présentation de l'attestation de réussite, l'élève se verra remboursé les échéances non échues ou un prorata dans le cas d'un versement en une fois.
- Article 7 :** L'exclusion d'un cours pour indiscipline est prévue. En cas de récurrence, la Direction peut décider de l'exclusion définitive de l'étudiant, cette décision ne pouvant en aucun cas entraîner un remboursement quelconque des frais de scolarité.
- Article 8 :** La Direction se réserve le droit de suspendre les cours si les conditions l'y obligent (cas de force majeure).
- Article 9 :** Tout différend opposant élèves et enseignants doit être soumis à la direction qui, seule, a le pouvoir de trancher.
- Article 10 :** Le règlement Intérieur de l'établissement sera remis pour signature dès la rentrée.

Fait à _____ le _____

Signature obligatoire (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :



CONDITIONS GÉNÉRALES

2021 / 2022

Pièces à joindre impérativement au dossier

- + 8 enveloppes (110 x 220) timbrées au tarif en vigueur, aux nom et adresses des parents
- + 3 photos d'identité récentes, agrafées sur la première page du dossier
- + 3 bulletins trimestriels des 2 années scolaires précédentes

Adressez ce dossier complet et signé, accompagné de vos règlements à: FORMA-PASSION :
29, Rue de l'École Normale - 33200 BORDEAUX

Tout dossier incomplet sera mis sur liste d'attente

Comment avez-vous connu Forma-Passion ?

- + Salon :
- + Presse (préciser) :
- + Autres (préciser) :

Forma-Passion, pour faire d'aujourd'hui votre réussite de demain.